

**Mémoire dans le cadre de la
Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards**

**Présenté par
Daniel Wagner**

Avril 2022

Présentation

Je suis un professionnel de l'aménagement du territoire et du développement régional qui œuvre depuis plus de 20 ans dans ce domaine dans le contexte particulier lié à la conservation des milieux naturels. Ces années d'expérience m'ont par ailleurs permis de travailler régulièrement avec une panoplie d'acteurs régionaux et d'acquérir une certaine maîtrise de la notion de concertation régionale et de consultation publique. C'est au regard de ces expériences et à titre d'aménagiste du territoire de formation que je souhaite partager mes réflexions sur certains aspects particuliers entourant l'enjeu du rétablissement et de la protection des caribous forestiers et montagnards.

Introduction

Il semble y avoir un consensus scientifique, voir même social au Québec, sur le fait que le caribou forestier est en déclin et que la principale cause est la détérioration de la qualité de son habitat. Habitat qui est perturbé continuellement et qui concourt à un dérangement soutenu. Le caribou forestier est désigné comme espèce vulnérable au Québec et il est protégé (caribou boréal) par la Loi sur les espèces en péril du fédéral.

Les scientifiques spécialistes du caribou, qu'ils soient aux universités ou au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ont identifié les principales causes, sources de perturbations, et ont ainsi cibler les mesures qui seraient nécessaires et appropriées pour rétablir les populations de caribous et ensuite pour protéger adéquatement cette espèce à long terme.

Nous comprenons ici que le sujet au cœur de cette Commission ne porte pas sur la validation ou la remise en question de ce consensus scientifique au regard du rétablissement de l'espèce. Ce sont plutôt les impacts négatifs « présumés » et « appréhendés » des mesures nécessaires au rétablissement et à la protection du caribou sur les activités, économies et emplois du domaine forestier qui sont en discussion. Reformuler d'une autre façon, il s'agit de connaître jusqu'où les québécois, en particulier ceux vivants dans les régions présentant des hardes de caribous, sont prêts à aller pour rétablir, sauver et protéger à long terme le caribou. Quel prix les québécois sont prêts à payer sur le plan économique pour sauver le caribou.

Le présent mémoire se penche principalement sur des considérations d'aménagement du territoire et de développement régional.

1. L'aménagement du territoire au Québec

Qu'est-ce que l'aménagement du territoire et comment le Québec l'a-t-il mis en application? Bien que les réponses puissent être variables selon le contexte ou l'échelle territoriale, le but de l'aménagement du territoire est de poser un regard sur le territoire dans son ensemble, de façon à assurer une planification territoriale équilibrée et cohérente, basée sur des connaissances du territoire, des acteurs de ce territoire et sur la compréhension des enjeux de son utilisation. Une planification appropriée du territoire favorise une saine gestion de ce même territoire et une mise en valeur cohérente et équitable. C'est à partir de ces bases que la notion de développement régional vient se greffer à celle de l'aménagement du territoire.

Un développement régional cohérent n'est pas synonyme de croissance et de retombées économiques maximales. Une croissance maximale est une bulle artificielle qui, tôt ou tard se dégonflera, avec des répercussions pouvant être proportionnellement plus importantes que les bénéfices tirés de la période où la bulle était en expansion. Un développement cohérent ou approprié peut, selon le contexte, aller jusqu'à nécessiter une décroissance. En effet, après une phase de surexploitation, il y a un risque de rupture de stock ou de ressources, ce qui peut être évité en procédant à une décroissance pour éviter cette rupture et amortir les effets néfastes dans le temps de cette surexploitation.

La planification territoriale et les orientations de développement régional peuvent privilégier à certains endroits la préservation d'un territoire pour y favoriser une certaine vocation, par exemple la conservation ou le récréotourisme, même si elle s'avère ne pas être la plus optimale sur le plan des retombées économiques et des emplois créés ou maintenus. Est-ce donc nécessairement de mauvais choix de planification et de développement? Certains acteurs, politiques, gouvernementaux, ministériels ou industriels vont trop souvent entretenir et véhiculer ce message sans nuances. La réalité des interactions régionales d'utilisation du territoire est cependant beaucoup plus complexe. Nous y reviendrons à la section 3 du présent mémoire portant sur les scénarios d'impacts économiques forestiers.

Comment le Québec a-t-il implanté et mis en œuvre la notion d'aménagement du territoire, tout particulièrement dans les régions ressources? En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les MRC élaborent des schémas d'aménagement et de développement (SAD). En vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) élabore des plans d'affectation du territoire public (PATP). Dans les faits, est-ce que ces outils sont ceux qui déterminent ce qui peut se faire en territoire public? Malheureusement pas. Les SAD ont très peu d'effets concrets, parfois aucun effet, sur les choix d'affectation et de développement pour la portion située en territoire public. En effet, tout ministère peut imposer les usages qu'il souhaite aux MRC ou s'opposer si la MRC veut attribuer une vocation à une zone ou si elle veut proscrire des usages dans une zone. Le PATP quant à lui est à peu de chose près une carte d'utilisation des sols. Il constitue une image des droits et usages et attribue une vocation à chaque zone concernée par ces usages.

1.1. L'aménagement du territoire en milieu forestier au Québec

Si on se concentre sur les zones du Québec qui concernent le caribou forestier, soit le territoire forestier, qu'en est-il des outils de planification territoriale (SAD, PATP)?

Essentiellement, le Québec a fait le choix qu'une planification sectorielle fasse office de planification territoriale en milieu forestier, à savoir la planification forestière. Les autres usages ont la possibilité, au mieux, d'être harmonisés avec l'usage forestier dominant. Ainsi, ce qui était une loi portant sur les forêts, a été renommée « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ». Le choix de ces mots montre que l'aménagement du territoire forestier est donc confié non pas à des aménagistes du territoire mais à des ingénieurs forestiers, plus précisément à ceux du secteur Forêt du MFFP. Ces derniers ont sans aucune doute les compétences nécessaires pour gérer les prélèvements forestiers, mais ne sont pas formés ni qualifiés pour planifier et gérer un territoire, qu'il soit composé d'arbre ou d'autres choses. Il y a donc fondamentalement une incohérence dans le fait que l'aménagement et la planification du territoire, lorsqu'il est sous couvert forestier, soit confié à un ministère qui priorise une seule composante territoriale et qui est composé essentiellement de professionnels formés et compétents pour gérer la ressource forestière et non pas le territoire et ses multiples composantes.

Tant que l'aménagement et la planification du territoire forestier ne seront pas recentrés aux endroits appropriés dans les structures étatiques, sociales, politiques et économiques, la gestion du territoire forestier va continuellement échouer à être cohérente et équitable et les mêmes erreurs de planification et de gestion territoriales vont sans cesse se répéter.

Il est important de se rappeler que l'aménagement du territoire, forestier ou non, est bien différent de l'aménagement des forêts. Ils renvoient à des approches d'analyse bien différentes et à des professions tout aussi différentes. L'aménagement du territoire doit avoir préséance sur l'aménagement de la forêt, qui devrait être considéré comme une facette du territoire, au même titre et sans priorité sur les considérations sociales, culturelles, environnementales, paysagères, récréatives, touristiques, fauniques, etc.

2. Conditions gagnantes pour une consultation publique responsable

Lorsqu'on prend connaissance de toutes les informations et de la documentation fournies en lien avec la Commission, l'impression première est que le mandat confié par le MFFP à la Commission indépendante est étroitement circonscrit. En effet, hormis un portrait-synthèse bien élaboré sur la situation du caribou, les bases de la consultation s'appuient principalement sur deux scénarios élaborés par le MFFP, qu'on peut résumer ainsi :

- a) Scénario avec des mesures additionnelles pour tenter de rétablir et sauver certaines hardes de caribous = impacts économiques forestiers additionnels
- b) Scénario avec aucune mesure additionnelle pour le caribou = aucun impact économique forestier additionnel

Ceci laisse présumer que le MFFP souhaite que la population consultée ne dispose, comme référence, que de ces deux scénarios et qu'elle se positionne vers l'un ou l'autre ou à quelque part entre les deux.

Il est mentionné dans le document de consultation : « *Dans le cadre de son mandat, la Commission souhaite ainsi **recueillir les opinions des parties intéressées sur les deux scénarios théoriques et hypothétiques préparés par le Ministère ainsi que sur toutes les variantes ou idées*** »

possibles qui permettraient de trouver un équilibre réaliste afin de concilier l'objectif de protection du caribou et les intérêts socio-économiques en jeu. ». On comprend que d'autres variantes peuvent être étudiées. Cependant, le terme « équilibre réaliste » signifie-t-il qu'il faut exclure les variantes où des mesures fortes pour rétablir le caribou et le protéger sont proposées, même s'ils ont des impacts importants sur les économies forestières? Est-ce une variante déjà considérée « non réalistement équilibrée »? L'un des scénarios du MFFP qui prévoit ne pas en faire davantage risque fort probablement de conduire éventuellement à l'extinction de l'espèce. Or, comme ce scénario est présenté par le MFFP, faut-il comprendre que cette variante menant à l'extinction de l'espèce est « réalistement équilibrée »? Bien que sur le plan purement économique, ce scénario d'extinction à terme, peut être considéré recevable pour étude et discussion, est-il responsable socialement? Un gouvernement peut-il en 2022 sacrifier une espèce parapluie en connaissance de cause et volontairement à la face du monde pour des considérations purement économique?

Si le spectre des variantes dites « réalistes et équilibrées » qui sont recevables à la Commission se situe du côté de la minimisation des impacts économiques et donc de mesures limitées en faveur du caribou, il s'agirait en quelque sorte d'une consultation incomplète et imparfaite, voir biaisée. Le rétablissement des caribous et la protection de ses habitats et de l'espèce et des hardes en totalité et à long terme avec des mesures à la hauteur de ce résultat attendu devrait faire partie des scénarios évalués et discutés lors des travaux de la Commission. J'expliquerai pourquoi, un tel scénario, qui peut paraître extrême à priori, peut et doit tout de même être évalué tout aussi sérieusement dans le cadre de la Commission.

Un scénario où le caribou est entièrement priorisé avec des impacts économiques potentiels immenses n'est peut-être pas souhaitables pour les décideurs ministériels et gouvernementaux ni pour certains acteurs régionaux. Or, comme de tels scénarios n'ont pas été préparés, calculés et présentés comme intrant préliminaire à la consultation comme c'est le cas pour les scénarios du MFFP, ces autres scénarios ou variantes peuvent-ils réalistement disposer du temps nécessaire pour les élaborer, en faire les calculs, les faire valider par les experts, etc.? Disons que les chances de pouvoir documenter et d'argumenter d'autres scénarios sont plutôt maigres. N'y a-t-il donc pas dès le départ une iniquité à même cette démarche de consultation?

Recommandation # 1 : S'assurer que la consultation permette de documenter, d'évaluer et de discuter d'autres scénarios, notamment ceux qui visent à appliquer des mesures plus importantes en faveur du caribou.

3. Les scénarios d'impacts économiques forestiers

La façon de traiter le sujet des deux scénarios évalués et présentés par le MFFP à l'annexe 5 a de quoi susciter certaines questions. En effet, ces scénarios présentent essentiellement les impacts sur la possibilité forestière, sur les retombées économiques anticipées, sur les emplois et sur une certaine valeur ajoutée. Voici les questionnements qui émergent rapidement à la lecture de l'annexe 5 :

- a) Il n'y a aucune information ou présentation des modèles mathématiques ou des algorithmes qui ont servi à faire ces calculs;

- b) Seul l'impact négatif sur l'économie forestière est calculé et donc sans calcul de la valeur économique de biens et services rendus par la protection de l'espèce, de son habitat, des écosystèmes associés et de la biodiversité qu'on y trouve.

3.1 Modèle mathématique du calcul des impacts

Le document de consultation présente des données d'impacts économiques sur le domaine forestier pour les deux scénarios, mais il n'est pas possible de connaître ni de comprendre sur quelles bases ont été faits ces calculs. Quel est le modèle mathématique utilisé qui permet de donner ces résultats? Sans connaître les algorithmes utilisés et sans savoir quelles variables sont utilisées et comment elles le sont pour réaliser ces calculs, comment peut-on sérieusement conclure que ces chiffres sont crédibles et représentatifs de la réalité de ces scénarios? Ce ne sont pas les calculs réalisés par le Forestier en chef pour déterminer les variations sur la possibilité forestière qui sont questionnés ici, mais bien la façon dont le MFFP utilise les résultats du calcul de la possibilité forestière pour arriver à déterminer les retombées ou pertes économique ou la création/perte/maintien d'emplois. L'annexe 4 et certaines notes de bas de page donnent certains détails mais aucun modèle permettant de comprendre les calculs ni d'apprécier si ceux-ci sont effectivement crédibles, représentatifs de la réalité et donc valables et valides pour les discussions et analyses dans le cadre de cette commission.

Est-ce que le MFFP utilise par exemple le modèle intersectoriel de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ)? Si c'est le cas, ce n'est pas mentionné, et il serait par ailleurs nécessaire de présenter ce modèle de façon à ce que les gens comprennent la méthodologie. Par ailleurs, est-ce que le modèle utilisé par le MFFP est le plus approprié? Y en a-t-il d'autres plus adaptés ou de nouvelles approches d'analyse et de calcul plus avancées aujourd'hui par rapport à celui utilisé depuis un bon moment par le MFFP? Le modèle du MFFP a-t-il été validé par des spécialistes en sciences économiques du milieu académique comme étant crédible à représenter la complexité de l'interaction de nombreuses variables sociales et économiques menant à des impacts concrets et avérés pour le Québec? Car un grand nombre de variables peuvent influencer la situation économique du domaine forestier, tels le cours des marchés, la compétition internationale, la certification, les taxes américaines sur le bois d'œuvre, une pandémie, l'inflation, l'accélération ou le ralentissement de la construction, etc. Est-ce que le modèle du MFFP intègre toutes ces variables? Peut-on garantir avec une marge raisonnable que ce territoire de X km² va réellement entraîner la perte de X emplois? N'y a-t-il pas d'autres facteurs qui sont susceptibles de rendre ce résultat calculé différent dans la réalité?

Bref, sans une explication rigoureuse du modèle et des variables utilisés, il n'apparaît pas possible de tenir ces chiffres pour recevables. Une démonstration doit nécessairement être faite.

Recommandation # 2 : Que la Commission demande d'obtenir les méthodes de calcul du MFFP, qu'elle les rende disponible pour tous et qu'elle demande une analyse d'expertise sur ces méthodes et évalue si d'autres méthodes plus actuelles ne seraient pas plus appropriées et susceptibles d'être plus représentatives des effets réels.

3.2 Impacts économiques forestiers négatifs versus les biens et services écosystémiques

Les scénarios évalués montrent une seule facette de la réalité. En effet, on se concentre ici sur une estimation des impacts économiques liés à la baisse de l'activité forestière. Or, comment peut-on apprécier des scénarios portant sur divers choix d'aménagement du territoire ou de développement régional si on ne présente qu'un seul côté de la médaille? Le rétablissement de cette espèce et la protection de son habitat, des écosystèmes associés, des autres espèces vivants dans ces écosystèmes et de la biodiversité associée n'aurait ainsi aucune valeur? On ne peut probablement pas demander au MFFP de maîtriser ces autres aspects du territoire et d'être en mesure d'appliquer des modèles mathématiques plus complexes permettant d'évaluer la valeur économique des biens et services écosystémiques liés à la protection de l'espèce et de son habitat. Toutefois, on peut s'attendre du gouvernement qui a à prendre des décisions d'aménagement du territoire de cette importance de s'assurer de disposer de ces données complémentaires. Le rôle de la Commission peut assurément servir justement d'éclairage pour le gouvernement. Jusqu'à maintenant, les décisions prises par le gouvernement entre conservation et exploitation des ressources naturelles du territoire ne bénéficient pas d'un éclairage complet, puisqu'on ne connaît pas la valeur économique des biens et services écosystémiques.

Rappelons qu'une expertise de pointe dans ce domaine (valeur des biens et services écosystémiques) est présente dans certaines universités au Québec et qu'il serait possible de bénéficier de cette expertise.

Recommandation # 3 : Que le Commission s'assure d'obtenir à éclairage ou des recommandations sur des façons d'intégrer les méthodes de calculs de la valeur économique des biens et services écosystémiques, de façon à ce que cette notion puisse être utilisée pour la prise de décision au regard du caribou.

4. Une vision de gestion et de développement territorial passive et dépassée

Une fois la situation du caribou présenté dans les premières sections du document de consultation, on passe à des scénarios avec des calculs d'impacts économiques forestiers. Il y a sans aucun doute des répercussions issues des choix qui seront faits, ce que le MFFP tente de démontrer en se concentrant uniquement sur les effets négatifs de la sphère économique forestière. Ceci dit, la situation du caribou forestier, son déclin, la tendance, etc. sont toutes des variables qui sont déjà bien connues depuis très longtemps. Qu'un ministère ou qu'un gouvernement soit frileux à agir pour rétablir ou protéger une espèce par anticipation des impacts économiques, cela peut se comprendre et semble même plutôt courant, par exemple les politiques timides des gouvernements occidentaux dont le Québec et le Canada face aux constats sans équivoque des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ceci dit, le Québec a vu venir depuis plusieurs années la situation du caribou. Il l'a vu devenir de plus en plus critique et pouvait facilement prévoir qu'elle nécessitera inévitablement une prise de décision et des actions. Cette prévisibilité aurait dû permettre de travailler à élaborer des scénarios ou stratégies de mitigation ou de compensation.

Or, rien se rapprochant à des mesures concrètes, proactives et pouvant générer des retombées autres que forestières en région n'a été préparé dans les 10 dernières années et rien de tel n'apparaît dans les intrants fournis à la Commission. Partant du principe que des actions pour le rétablissement et la protection du caribou devront être prises un jour ou l'autre, il aurait été nécessaire d'élaborer des scénarios de mitigation et de compensation, par exemple développer des programmes de soutien et mettre en place des budgets pour favoriser le développement de nouveaux créneaux dans les régions ressources, axés sur des domaines émergents à potentiel économique futur, de nouveaux produits du bois à valeur ajoutée, un soutien concret et massif aux activités liées à la nature, etc. Bien sûr, le soutien au développement de produits à valeur ajoutée et de nouveaux créneaux d'avenir est un défi, qui peut être long et empreint d'incertitude. Mais c'est justement la raison pour laquelle de telles mesures de développement (stratégies, politiques, programmes de soutien, etc.) auraient dû être amorcées depuis longtemps, mais devraient à tout le moins être considérées sérieusement et mises en œuvre dès maintenant.

Recommandation # 4 : Que la Commission propose que des scénarios soient élaborés pour évaluer les possibilités de mitigation/compensation des effets de mesures fortes en faveur du caribou par le soutien/développement de créneaux d'avenir et de produits à valeur ajoutée

Que ce soit le caribou forestier, les aires protégées, la préservation des paysages visuels pour les activités récréotouristiques, etc., tous ces autres besoins d'utilisation du territoire s'additionnent et vont nécessairement mettre une pression sur la culture économique passée et encore présente du gouvernement et de l'industrie en matière forestière, qui se concentre sur une exploitation forestière prioritaire avec un minimum de contraintes. C'est un modèle dont la viabilité est peu probable. Les régions ressources ont de l'avenir dans la diversification de leurs économies. Une économie à grande dépendance mono-industrielle est à risque et ne peut que persister artificiellement à grands coups de financement et de subventions sans bénéfices sociaux tangibles ni assurance à long terme. Une transition de type « économie-écologique » doit s'amorcer dès maintenant et l'enjeu du caribou est une opportunité pour y réfléchir et agir en ce sens.

Bref, la présente Commission peut constituer une opportunité pour présenter des scénarios où des mesures fortes et à la hauteur du problème sont envisageables pour rétablir et protéger à long terme le caribou, mais avec un plan de développement et de soutien aux créneaux émergents et d'avenir.

Le discours basé sur un calcul simpliste « rétablir le caribou = perte d'emplois et fermeture d'usines » et qui est utilisé comme un épouvantail est particulièrement préoccupant. Cette façon de mettre cela en contexte est-il prémédité ou est-ce simplement un manque de vision? Le MFFP n'est bien sûr pas en mesure d'évaluer des scénarios complexes ayant recours à des variables territoriales, sociales, écologiques, économiques et culturelles issues de domaines autres que la foresterie. Mais alors pourquoi le gouvernement confie-t-il au MFFP l'aménagement du territoire lorsqu'il est couvert de forêts?

À partir d'ici, la boucle est bouclée. Il y a un problème fondamental dans la gestion du territoire forestier. Il n'est pas confié aux bonnes instances. L'omnipotence du domaine forestier sur ce territoire crée un déséquilibre structurel et systémique qui, malgré des changements engagés tels ceux de l'époque suivant la Commission Coulombe, referont surface de façon récurrente.

Ce n'est peut-être pas, comme plusieurs le demandaient encore aujourd'hui, le régime forestier qu'il faut changer au Québec, mais bien la gouvernance du territoire public forestier. Une réelle entité gouvernementale d'aménagement du territoire (ex. : comité permanent d'aménagement du territoire) participant à une structure décisionnelle conjointe avec les entités supra-municipales (MRC) et les nations autochtones aurait l'avantage, malgré le défi que cela représenterait, la capacité de prendre en considération les besoins et les réalités de tous les acteurs du territoire en évaluant toutes les dimensions du territoire.

Recommandation # 5 : Que le gouvernement soit invité à revoir le modèle de gouvernance du territoire forestier en le confiant à une structure d'aménagement du territoire, qui sera de nature conjointe avec le milieu municipal et les autochtones

Conclusion

Comme vous avez pu le constater, les propos contenus dans ce mémoire auraient pu s'appliquer à bien d'autres enjeux d'utilisation du territoire en conflit avec l'activité forestière. Ici, l'enjeu porte sur le caribou, mais les problèmes vécus par les acteurs du territoire au regard de la mise en valeur faunique, du récréotourisme, de la conservation des milieux naturels, des besoins des autochtones, etc. sont de même nature. En territoire public forestier, la composante de l'activité forestière est tellement dominante, qu'elle éclipse tout le reste. Cela ne peut pas constituer une gestion cohérente, saine, efficace et responsable du territoire. Ce n'est ni viable à long terme ni socialement acceptable.

Il est impératif de recentrer la gestion et l'aménagement du territoire forestier au sein de structures compétentes, avec une approche conjointe avec le milieu régional et les autochtones, et en étant dédiées à l'harmonisation des usages du territoire tout en favorisant un développement diversifié. La vision d'exploitation des ressources naturelles comme seule source possible de développement et de maintien des régions a depuis longtemps atteint ses limites. Le modèle de croissance économique, déjà reconnu comme non viable, est de plus en plus néfaste à mesure que la population de la planète augmente et qu'elle accroît son niveau de consommation. La crise de la biodiversité accentuée par la situation des changements climatiques, telle que mise en lumière par le GIEC, demande que les décisions ne reposent plus uniquement sur des considérations économiques. Toutefois, les répercussions économiques peuvent être atténuées si elles sont compensées par des mesures proactives de diversification et de soutien au développement d'autres domaines d'activités.

Même en accordant une préséance à l'économie, un gouvernement doit s'assurer de prendre une décision éclairée. Sans disposer d'un modèle mathématique de pointe permettant d'évaluer les réels impacts de la protection de milieux naturels et d'un modèle permettant d'évaluer la valeur des biens et services écosystémiques de cette protection, le gouvernement n'est pas outillé pour prendre les décisions appropriées. L'internalisation des coûts et l'externalisation des effets de l'exploitation des ressources naturelles doivent faire partie de l'équation.

Par ailleurs, le moment est propice pour implanter des structures et mécanismes adéquats de gestion du territoire. Changer le paradigme de la croissance économique à tout prix, car ce sont les générations futures qui vont en faire les frais.

Rappel des recommandations :

Recommandation # 1 : S'assurer que la consultation permette de documenter, d'évaluer et de discuter d'autres scénarios, notamment ceux qui visent à appliquer des mesures plus importantes en faveur du caribou.

Recommandation # 2 : Que la Commission demande d'obtenir les méthodes de calcul du MFFP, qu'elle les rende disponible pour tous et qu'elle demande une analyse d'expertise sur ces méthodes et évalue si d'autres méthodes plus actuelles ne seraient pas plus appropriées et susceptibles d'être plus représentatives des effets réels.

Recommandation # 3 : Que la Commission s'assure d'obtenir à éclairage ou des recommandations sur des façons d'intégrer les méthodes de calculs de la valeur

économique des biens et services écosystémiques, de façon à ce que cette notion puisse être utilisée pour la prise de décision au regard du caribou.

Recommandation # 4 : Que la Commission propose que des scénarios soient élaborés pour évaluer les possibilités de mitigation/compensation des effets de mesures fortes en faveur du caribou par le soutien/développement de créneaux d'avenir et de produits à valeur ajoutée.

Recommandation # 5 : Que le gouvernement soit invité à revoir le modèle de gouvernance du territoire forestier en le confiant à une structure d'aménagement du territoire, qui sera de nature conjointe avec le milieu municipal et les autochtones.